

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Commune de <b>LA VERRIÈRE</b> Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2026-023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
26 mars 2026	26 mars 2026	<b>1<sup>er</sup> AVRIL 2026</b>	29	24	29

**OBJET : Création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et désignation de ses membres**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril à 19h07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 26 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents : 24**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath PASCOAL Mariana – BROCHADO Françoise - PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STAILI Abdella – SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma – DURAND Edgar - RELIFOX Monique -- BELKIYAOU Wassim -- MOUSSA Ali – SOULI Rachel - DAHAMNI Abdelkader - Hicham BOUBETRA

**Absent(s) représenté(s) : 6**

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA  
 Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU  
 Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL  
 Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE  
 Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA  
 Monsieur Maye DIALLO – pouvoir à Françoise BROCHADO

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance : Monsieur BELKIYAOU Wassim en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées**

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20260401-2026-023-DE Date de télétransmission : 10/04/2026 Date de réception préfecture : 10/04/2026
---

**Secteur : Administration générale**

**Objet : Création d'une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et désignation de ses membres**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-21 et R2122-18 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) pour l'analyse des candidatures et des offres dans le cadre de délégations de service public ;

**Considérant** que les membres sont élus au scrutin de liste fermé, selon la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

**Considérant** que 2 listes ont été déposées, il est ensuite procédé à l'élection des membres sous le contrôle du bureau constitué du Président Nicolas DAINVILLE, de deux assesseurs Naïma MAES et Edgar DURAND.

Le Conseil Municipal constate à l'issue du 1<sup>er</sup> tour du scrutin les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)..... 29  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... 0  
 Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau ..... 0  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 29  
 Majorité absolue..... 15

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste 1 : T Nicolas DAINVILLE / S Maxime RICHARD - T Sabrina LABROUSSE / S Wassim BELKIYAOU- T Ludovic RAOUL / S Edgar DURAND - T Fouzi MOUSSA / S Françoise BROCHADO	24	Vingt-quatre
Liste 2 : T : Ali MOUSSA / S : Kader DAHAMNI	5	cinq

Après la répartition des sièges au plus fort reste il ressort 4 sièges attribués à la liste 1 et 1 sièges attribué à la liste 2.

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : Décide de créer** une instance dénommée Commission de Délégation de Service Public.

**Article 2 :** Décide que cette commission sera composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou de son représentant, président, de 5 membres titulaires élus en son sein, de 5 membres suppléants élus en son sein.

**Article 3 :** Décide de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants tenant compte des sièges attribués dans l'ordre des candidats sur chaque liste.

**Article 4 :** Désigne, à l'issue de ce scrutin, les membres suivants :

Membres titulaires :

1. Nicolas DAINVILLE
2. Sabrina LABROUSSE
3. Ludovic RAOUL
4. Fouzi MOUSSA
5. DAHAMNI Abdelkader

Membres suppléants :

1. Maxime RICHARD
2. Wassim BELKIYAOU
3. Edgar DURAND
4. Françoise BROCHADO
5. Ali MOUSSA

**Article 5 :** Rappelle que la commission a pour mission d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres, d'examiner les candidatures, d'émettre un avis sur les offres remises, et d'assister l'autorité habilitée dans le choix du délégataire.

**Article 6 :** Précise que la commission est constituée pour la durée du mandat municipal.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Maire,  
Nicolas DAINVILLE.



Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20260401-2026-023-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026